Pierre-Marie Sève : «L'attentat de Rambouillet est un dommage collatéral de la faillite de l'immigration»

25/04/2021 à 9h39



Le ressortissant tunisien qui a tué une policière à Rambouillet bénéficiait d'une carte de séjour depuis décembre 2020. Pour le délégué général de l'Institut pour la Justice, Pierre-Marie Sève, la France doit urgemment refonder sa politique migratoire. Cet attentat «*est un dommage collatéral de la faillite de l'immigration*» affirme-t-il. Il faut également que que les juges ne soient plus "*maîtres de la politique d'immigration en France*".

Le fait que cet attentat ait été une fois de plus commis par un homme étranger et arrivé illégalement en France pose la question plus large du lien entre criminalité et immigration. Ce lien ne fait aujourd'hui pas débat. Les statistiques prouvent en effet que si tous les immigrés ne sont pas délinquants ou terroristes, ils sont fortement plus susceptibles de l'être que les autochtones.

Les immigrés et étrangers sont évidemment surreprésentés parmi les terroristes. **Sur les 42 terroristes depuis les attentats de Charlie Hebdo, seuls 4 n'étaient pas d'origine immigrée.** Les étrangers sont également surreprésentés dans toutes les catégories de crime ou de délits. Alors que 7,4% de la

population est étrangère, les étrangers représentent ainsi 24% des prisonniers, 17% des auteurs d'homicides, 30% de vols sans violence etc… […]

Que faut-il faire ?

Dans son malheur, la France a une chance, c'est le cadeau laissé par le général de Gaulle. Lorsqu'il a présenté la Constitution de la Ve République aux Français, il a prévu un pouvoir exécutif fort avec une large capacité d'action.

La première étape est de remettre à leur place les juges qui se sont permis de faire la politique de la France à la place des dirigeants élus. […] **Ainsi, tant que les juges resteront maîtres de la politique d'immigration en France, il sera parfaitement illusoire de vouloir reprendre en main la politique migratoire.**

Il faudra ensuite que le gouvernement supprime la possibilité du regroupement familial. Il devra également limiter très sérieusement le nombre de titres de séjour délivrés aux étudiants étrangers et aux époux étrangers des Français. Il devra ensuite réformer le droit d'asile pour donner plus de pouvoir à l'administration plutôt qu'aux juges comme c'est le cas actuellement.

Au point de vue diplomatique, la diplomatie française devra avoir comme priorité absolue l'expulsion effective des étrangers délinquants et illégaux vers leur pays d'origine. […]

Le Figaro